



- P 2 **Edito**
par Eric Testud
- P 3 **Plan d'aide à la
modernisation des serres
et des équipements**
- P 4 **CETA :**
Quels filets sur les abris
maraîchers ?
- P 5 **Alerte ToBRFV -**
Nouveau virus Tomate
- P 6 > 9 **APREL : PROJETS DEPHY EXPE ECOPHYTO :**
PBI en culture de fraisières
- P 10 **Actualités phytosanitaires et techniques •
Calendrier de passage** hors dérogation
pour les semences biologiques
- P 11 **Brèves** du mois
- P 12 **Annonces • Agenda**

**Chers confrères,**

On vous l'avait annoncé, il est enfin arrivé ! J'ai le grand plaisir de vous annoncer que le Plan de relance des cultures sous abris en région SUD-PACA est enfin ouvert !

Une très bonne nouvelle, en effet, à l'heure où l'agriculture française est engagée dans une profonde mutation structurelle. Le nombre de ses exploitations baisse régulièrement. Ses métiers attirent plus difficilement. Elle doit s'adapter à des attentes fortes des consommateurs et plus globalement de nos concitoyens sur la qualité des produits et l'emploi de méthodes culturales respectueuses de l'environnement...

Si la filière maraîchage doit continuer à se démarquer sur des marchés qui sont ultra-concurrentiels et à s'adapter à la demande, il est également impératif qu'elle retrouve de la compétitivité à travers l'innovation technique, la modernisation et la performance de ses outils de production. Or, si notre région se positionne dans les premières au plan national en surfaces de cultures sous abris, une grande partie des serres multi-chapelles chauffées (verre et plastique) ont cependant été construites dans les années 80 !

C'est à partir de ce constat que les élus de la Chambre d'agriculture n'ont eu de cesse, depuis quatre années, de défendre la mise en place d'un plan de relance du sous abris. Ce plan est maintenant en place et nous ne pouvons que vous féliciter de cette réussite ! La mesure 4.1.4 FEADER/REGION permet le financement d'outil neuf. Pour vous aider dans le montage de vos dossiers d'ici au 15 avril, la Chambre d'agriculture met à votre disposition un conseiller maraîchage que vous pouvez contacter au 06 33 11 56 02. N'hésitez pas à venir vers lui pour obtenir toutes les informations utiles sur ce dispositif.

Croyez, chers confrères, à notre engagement, tout au long de notre mandat, pour vous défendre et valoriser notre filière.

**Eric TESTUD**

*Maraîcher - Elu Chambre d'agriculture
en charge du Pôle Développement
technique de l'entreprise*



PLAN D'AIDE À LA MODERNISATION DES SERRES ET DES ÉQUIPEMENTS

La Région a lancé un appel à propositions pour un fond FEADER d'aide à la modernisation des serres et équipements. Ce dispositif a pour but de relancer et renforcer la compétitivité des exploitations maraîchères, en subventionnant l'achat et la modernisation de serres et d'équipements rattachés.

► **TYPE DE PROJET :** Les subventions seront orientées vers des équipements performants et innovants, permettant un développement **économique, environnemental** et **social** de l'exploitation.

► **MATÉRIEL SUBVENTIONNÉ :** Les bâtiments subventionnés sont **uniquement les serres verre et multichapelles plastique**. Pour les équipements, une liste précise du matériel est disponible en annexe du dossier de candidature.

► **MONTANT DES SUBVENTIONS :** Le montant du projet éligible à la subvention va de **50 000€ à 1 000 000€ HT**, pour un taux d'aide de base de 15%.

► **PROCÉDURE DE CANDIDATURE :** Pour candidater à ce fond, un **dossier complet**, contenant la description du projet ainsi que des pièces justificatives, doit être constitué et déposé au plus tard le **15 avril 2020** à la Région.

► **CRITÈRES DE SÉLECTION :** Chaque dossier sera ensuite évalué selon une grille de critères attribuant des points pour chaque



critère respecté. Les dossiers comptabilisant le plus de points seront retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière.

► IMPORTANT :

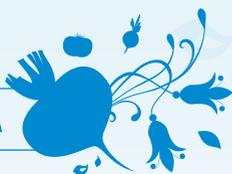
- Tout dossier bénéficiant du prêt de garantie de la SIAGI se verra attribué 100 points sur un total de 310. Ce prêt de garantie s'apparente à un prêt bancaire classique, et vous permet de limiter le recours à une caution personnelle, en faisant couvrir une partie des risques du crédit par la SIAGI et la Région.
- Tous travaux ou achats réalisés avant le dépôt du dossier et la réception du récépissé de prise en compte du dossier ne seront pas subventionnés.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est à votre disposition pour toutes informations complémentaires, ainsi que pour la constitution du dossier de candidature.

La circulaire d'information est disponible sur le site **europa.maregionsud.fr**, à la rubrique Appels en cours, FEADER.



Contact : Lucas TOSELLO, conseiller maraîchage
06 33 11 56 02 - l.tosello@bouches-du-rhone.chambagri.fr



QUELS FILETS SUR LES ABRIS MARAÎCHERS ?

L'utilisation de filets brise-vent (dit filets bourdon, cf. photo) sur les abris au CETA d'Éyragues remonte à peu près à une vingtaine d'années. Leur fort développement est essentiellement lié au départ à la pollinisation. En effet, le bourdon est très efficace sur la tomate mais préfère d'autres plantes, s'il a le choix, donc on l'empêche de sortir des abris.

■ **Par la suite, on s'est rendu compte d'autres avantages**, essentiellement une entrée limitée des gros ravageurs comme les noctuelles, les punaises vertes, les doryphores. On a perdu l'habitude des dégâts de chenilles sur tomate. Laissés à l'année, les filets évitent également les chenilles ou les déchets de cyprès dans les salades, les coups de soleil sur poivron...

■ **Des mailles plus fines sont aussi utilisées** pour arrêter les pucerons sur concombre par exemple, et l'action est réelle en limitant les virus transmis par pucerons mais aussi d'autres vecteurs.

■ Mais l'arrivée de *Tuta absoluta* et le développement de la PBI et du bio a montré que si les ravageurs étaient freinés, ils finissent toujours par rentrer même en mettant des mailles plus fines.

■ **Et c'est la constatation la plus importante : LES FILETS FREINENT MAIS N'ARRÊTENT PAS COMPLÈTEMENT.** C'est une solution pour les virus en limitant les va-et-vient mais ça ne constitue pas l'arme absolue contre les ravageurs. Les plus gênants restent un problème, rentrant en petit nombre mais se multipliant dans les abris.



■ Et même, il semble que les pucerons sont bien freinés à l'entrée, mais leur développement est parfois plus rapide car leurs ennemis naturels ont également du mal à rentrer si on met des mailles fines.

■ **Les filets sur les abris ont plusieurs intérêts.** Le choix des filets bourdons semble être un bon compromis en filtrant plus qu'en arrêtant et en laissant passer de nombreux auxiliaires. Car si on peut poser des filets sur les abris, il est plus difficile de les changer tous les ans en fonction de la culture.

— **Contact :**
Frédéric DELCASSOU
ceta.eyragues@gmail.com



ALERTE ToBRFV - NOUVEAU VIRUS TOMATE

Article rédigé d'après le BSV Maraîchage PACA n°2-2020 du 31/01/2020, l'OEPP www.eppo.int, Saisine ANSES "n° 2019-SA-0080 ToBRFV".



Première alerte dans le Treiz'Maraîchage n°37 de février 2019 mise à jour ci-après. Votre Chambre d'agriculture avec son réseau régional et national travaille à la surveillance du territoire et l'élaboration de mesures de protection. Restez informés : www.bsv-paca.fr

► **ToBRFV :** Tomato Brown Rugose Fruit Virus. C'est le virus du fruit brun rugueux de la tomate. Il a aussi été décrit une fois sur poivron et aubergine au Mexique, mais son développement y semble limité. Le virus peut infecter des plantes sauvages comme les chénopodes et la morelle noire.

► **RÈGLEMENTATION :** Depuis le 1^{er} Novembre 2019, la décision (UE) 2019/1615 du 26/09/2019, décrit le ToBRFV comme **organisme nuisible**. Elle établit des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation du virus dans l'Union. Néanmoins, la probabilité d'introduction et de diffusion du ToBRFV en France a été qualifiée de très élevée par l'ANSES-LSV (janvier 2020).

► **SYMPTÔMES :** Ils comprennent la chlorose, la mosaïque et les marbrures avec un rétrécissement occasionnel des feuilles. Des taches nécrotiques peuvent apparaître sur les pédoncules, les calices et les pétioles. Les fruits présentent des taches jaunes ou brunes, pouvant donner un aspect rugueux à terme. Les fruits peuvent être déformés et avoir une maturation irrégulière.

► **DÉGÂTS :** Les variétés actuellement cultivées sont sensibles. Les dégâts peuvent être très importants puisque la propagation du virus se fait par simple contact (mains, vêtements, outils, insectes, animaux ...). Le virus peut aussi se transmettre par la graine.

► **GESTION DU RISQUE :** Toutes les exploitations de production de tomate sont concernées. N'introduisez ni plants, ni semences venant d'autres pays. Ayez sur vos exploitations a minima des blouses-combinaisons, gants et sur-chausses pour équiper toute personne extérieure à l'exploitation. Fournisseur possible situé à Aix-en-Pce (13) : www.alltex.fr.

LE PROTOCOLE SANITAIRE détaillé à destination des producteurs de Provence a été mis à jour très récemment, disponible auprès de votre conseiller et sur : www.chambre-agriculture13.fr.

Un dispositif gratuit de prise en charge des analyses existe dans le département. En cas de symptômes douteux, contactez rapidement votre conseiller.



Photo 1 : Virus - taches rugueuses brunes

Photo 2 : Virus - nécrose et mosaïque sur feuilles

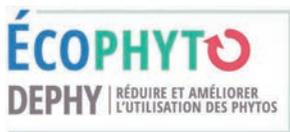
Photo 3 : Virus - décoloration sur fruit

Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil en maraîchage, l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



PROJETS DEPHY EXPE ECOPHYTO : PBI EN CULTURE DE FRAISIERS

La culture de fraisiers est confrontée à une diversité de bioagresseurs qui complexifient les stratégies de protection biologique intégrée (PBI). Afin de pouvoir proposer une PBI efficace aux producteurs, deux projets DEPHY EXPE Ecophyto se sont succédés depuis 2013. De 2013 à 2018, le projet DEPHY EXPE fraise piloté par Invenio (Sud-Ouest) avec les partenaires APREL (Sud-Est), LCA (Centre) et Savéol Nature (Bretagne) et depuis 2018, le projet FragaSyst avec les mêmes partenaires et Rougeline (Sud-Ouest). Les principaux bassins de production de fraises sont représentés dans ces 2 projets.



▶ LES ENSEIGNEMENTS DU PROJET DEPHY EXPE FRAISE 2013-2018

Les objectifs du projet DEPHY EXPE fraise étaient de proposer aux producteurs des stratégies de protection globales efficaces tout en réduisant l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) hors biocontrôle de 50% et en garantissant une rentabilité économique de la production.

Ce premier projet a permis d'étudier des stratégies alternatives contre thrips, acariens, pucerons et oïdium. Les essais ont été réalisés pour des productions hors-sol de fraises de printemps et remontantes en station d'expérimentation ou sur site de production.



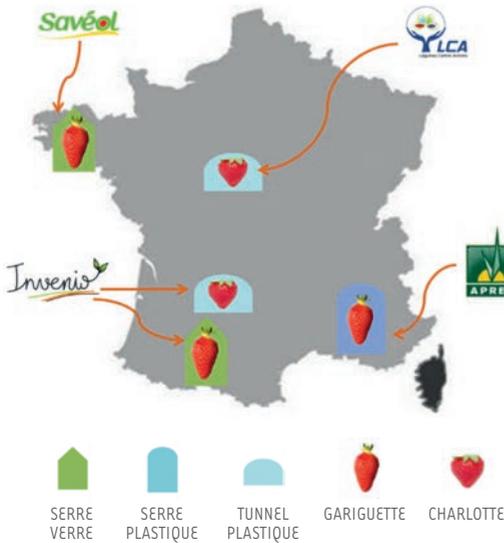


Figure 2 : Localisation des sites d'essai du projet DEPHY EXPE fraise 2013-2018

Contre les thrips, une stratégie basée sur des apports d'acariens prédateurs a donné de bons résultats. En février, le phytoseïde *Neoseiulus cucumeris* est apporté à la dose d'un sachet pour 2 mètres linéaires et suivi, en avril, d'un lâcher d'*Amblyseius swirskii* à la même dose. La bonne installation de ces acariens prédateurs a permis sur plusieurs sites d'essai et notamment en Provence d'éviter les traitements contre ce ravageur.

Contre les acariens tétranyques, les stratégies testées étaient centrées sur des apports d'acariens prédateurs. *Phytoseiulus persimilis* apporté en curatif a une installation lente et a présenté des efficacités variables souvent insuffisantes selon les sites. Le constat a été le même avec *Neoseiulus californicus* testé en préventif sur certains sites d'essai. Un autre acarien prédateur,

Amblyseius andersonii, semble retarder l'arrivée des acariens tétranyques mais des essais complémentaires sont nécessaires.

Cinq espèces de pucerons ont été observées sur les sites suivis :

Acyrtosiphon malvae, *Rhodobium porosum*, *Macrosiphum euphorbiae*, *Chaetosiphon fragaefolii* et *Aphis* sp. Diverses solutions de biocontrôle ont été testées : des auxiliaires (parasitoïdes, Aphidoletes, pupes de syrphes, larves de chrysopes, larves de coccinelle *Adalia bipunctata*) et des produits de biocontrôle (Flipper, Eradicoat). Pour les auxiliaires, seules les larves de chrysopes ont montré une efficacité mais n'ont pas toujours à contrôler les pucerons notamment à partir d'avril-mai quand le ravageur se développe rapidement. En complément des chrysopes, les produits de biocontrôle Flipper et Eradicoat ont montré des efficacités intéressantes sur l'espèce *Acyrtosiphon malvae* avec des applications en conditions asséchantes. Les travaux sur les produits de biocontrôle sont donc à poursuivre.

La biodiversité fonctionnelle, testée par l'APREL au moyen de plantes relais de céréales infestées par des pucerons spécifiques, a permis de créer dans l'abri un réservoir d'auxiliaires. L'apport de parasitoïdes (*Aphidius colemani* et *Aphidius ervi*) sur ces plantes montre une bonne installation mais un faible transfert vers les pucerons des fraisiers. En revanche, les nombreux prédateurs attirés font de ces plantes un réservoir d'auxiliaires à disposition en cas de repérage de foyers de pucerons sur la culture. Des travaux complémentaires sont nécessaires pour optimiser l'utilisation de ces aménagements agro-écologiques.



Figure 3 : Pucerons des céréales vivants et parasités sur une plante relais

Pour l'oïdium, des produits de biocontrôle (soufre, Armicarb, Essen'ciel, Bastid...) ont été intégrés dans les stratégies testées par les différents partenaires en donnant

de bons résultats. Des stratégies utilisant uniquement des produits de biocontrôle contre l'oïdium ont été évaluées en station expérimentale et n'ont permis la maîtrise de la maladie qu'en conditions de faible pression.

► ÉVOLUTION DES IFT

L'IFT, indicateur exprimant le nombre de traitements réalisés, distingue l'IFT Biocontrôle regroupant les traitements réalisés avec des produits inscrits sur la liste de biocontrôle et l'IFT hors biocontrôle regroupant les autres traitements. Pour l'ensemble des sites, les stratégies employées ont permis une baisse globale de l'IFT hors biocontrôle atteignant jusqu'à 50% de réduction. Pour certaines années avec de plus fortes pressions en bioagresseurs, la réduction est plus faible. En parallèle, une progression de l'IFT biocontrôle a été observée grâce à l'intégration progressive de produits de biocontrôle dans les stratégies et à l'homologation de nouveaux produits de biocontrôle (Flipper, Eradicoat...) durant le projet.

Sur le site suivi par l'APREL, l'IFT hors biocontrôle a également fortement réduit grâce aux différentes méthodes de biocontrôle mises en place. C'est surtout le cas pour les maladies où l'utilisation de plus en plus importante de produits de biocontrôle a permis une réduction de l'IFT hors biocontrôle de plus de 50%. Pour les ravageurs, l'IFT hors biocontrôle est resté globalement stable.



Figure 4 : Évolution de l'IFT sur le site suivi par l'APREL

▶ LE PROJET FRAGASYST

Le projet FragaSyst fait suite à ce premier projet DEPHY EXPE Ecophyto afin de poursuivre les travaux sur les avancées déjà obtenues. Le modèle d'étude est toujours la fraise hors-sol mais les essais se concentrent sur le créneau "fraises de printemps". Différents leviers sont étudiés : le biocontrôle, le matériel végétal, la ferti-irrigation, la biodiversité fonctionnelle... afin d'améliorer les solutions de protection contre les différents bioagresseurs de la culture de fraises et poursuivre la réduction de l'IFT en ayant recours aux produits phytosanitaires synthèse qu'en ultime recours.

Durant le précédent projet, **de nouveaux produits de biocontrôle ont été homologués** (notamment contre les ravageurs) et des essais complémentaires nécessitent d'être réalisés afin d'évaluer de manière plus précise leur efficacité mais également de mieux connaître les paramètres essentiels pour assurer une efficacité optimale. C'est avec ces deux objectifs qu'ils sont travaillés dans FragaSyst.

L'accent est également mis sur l'étude de la biodiversité fonctionnelle pour exploiter au mieux les plantes relais déjà travaillées depuis quelques années et montrant

des résultats encourageants. Pour ce projet, l'installation de ces aménagements agro-écologiques s'est généralisée sur les sites de l'ensemble des partenaires.



Figure 5 : Bacs de plantes relais disposés sous les gouttières de culture.

Un suivi de la faune et la flore environnant les cultures est également réalisé régulièrement dans le but de mieux comprendre les flux de ravageurs et auxiliaires entre les abords des serres et la culture.



Pour en savoir plus sur les projets DEPHY EXPE, visitez le site <https://ecophytopic.fr/> et le site de l'APREL <https://aprel.fr>

Anthony Ginez, APREL



ACTUALITÉS PHYTOSANITAIRES ET TECHNIQUES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. Consulter le site www.ephy.anses.fr.

FICHE

- **BIOCONTROLE** : la liste des produits de **Biocontrôle** a été mise à jour dans la note de service DGAL/SDQSPV/2019-826 du 11/12/2019.
- **PROTECTION** : les fiches de protection des cultures suivantes ont été mises à jour et sont disponibles auprès de votre conseiller : **Melon, Fraise, Navet et radis et Diversification.**

RETRAITS

- **GLYPHOSATE** : l'ANSES a retiré les AMM de 36 spécialités à base de Glyphosate depuis le 29/11/2019.

NOUVEAUX PRODUITS ET CHANGEMENTS

- **PRESTOP** : changement du nom de la matière active qui devient ***Clonostachys rosea***.
- **LEOPARD 120** (quizalofop-P-éthyl) : perte des homologations sur **oignon, laitue, épinard, pois, haricots, poivron, melon et céleri.**

- **NISSORUN WP** : changement de formulation pour du **NISSORUN 250 SC**. Il reste autorisé sur les mêmes cultures maraichères : concombre et CR sous abris uniquement, fraiser, melon et CR, poivron et piment sous abri uniquement, tomate et aubergine.
- **SPRINGBOK / LOGIX / LARSEN** (diméthénamide-p et métazachlore) : extension de l'homologation aux **choux** (à inflorescence, feuillus et pommés), au **poireau** et au **navet** (avec rutabaga uniquement).
- **MAVRİK JET / TALITA JET / KLARTAN JET** (pirimicarbe et tau-fluvalinate) : nouvelle homologation pour lutter contre les **pucerons en plein-champ uniquement**, sur **concombre, melon, carotte, artichaut, choux** (à inflorescence et pommés) et **potato**.

"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA."

CALENDRIER DE PASSAGE HORS DÉROGATION POUR LES SEMENCES BIOLOGIQUES

Dans la réglementation sur les semences en Agriculture biologique, les espèces hors dérogation voient l'utilisation de semences conventionnelles non traitées interdite (sauf cas exceptionnel). Pour les espèces suivantes, des semences biologiques devront donc être obligatoirement utilisées à partir de la date indiquée. Les informations suivantes sont tirées du site internet référent : semences-biologiques.org.

■ RADIS ROND ROUGE :

- ▶ **Année 2020** : exigence d'utilisation de **>33%** de semences AB de radis rond rouge.
 - ▶ **Année 2021** : exigence d'utilisation de **>60%** de semences AB de radis rond rouge.
 - ▶ **Année 2022** : exigence d'utilisation de **100%** de semences AB de radis rond rouge.
- Et une justification technique de la demande.

■ CAROTTE NANTAISE :

- ▶ **1/12/2019 au 30/11/2020** : exigence d'utilisation de **>50%** de semences AB de carotte.
- ▶ **1/12/2020 au 30/11/2021** : exigence d'utilisation de **>75%** de semences AB de carotte.
- ▶ **À partir du 1/12/2021** : exigence d'utilisation de **100%** de semences AB de carotte.

Et une justification technique de la demande.

DES VISITES TERRAIN POUR LES MARAÎCHERS !



Brèves

PROTECTION DE LA SALADE - DÉMONSTRATION RÉSEAU FERME DEPHY

Le 28 janvier dernier, le Réseau Ferme Dephy maraîchage animé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ouvrait les portes de deux exploitations maraîchères à Aureille et Saint-Martin-de-Crau. L'objet de cette rencontre portait sur la protection de la salade sous abri :

- **EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE :** la stratégie de protection contre puceron à l'aide des larves de chrysope a été détaillée et les clés de réussite ont été précisées. Plusieurs retours de producteurs ont permis d'affiner les stratégies selon les particularités des participants.
- **EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE :** la stratégie de baisse des intrants a été présentée, notamment grâce à l'utilisation des produits de biocontrôle Tri-soil

et Amylo-X, mais aussi grâce à l'optimisation de la conduite culturale des abris : aération maximale, irrigation contrôlée avec sondes tensiométriques, et fertilisation du sol appuyée par des analyses et répondant aux justes besoins de la culture.

Vous retrouverez la présentation et le reportage-vidéo de France 3 qui a couvert la journée technique sur demande et sur www.chambre-agriculture13.fr

AMÉNAGEZ VOS PARCELLES POUR PROTÉGER VOS CULTURES - VISITE COSYNUS

COSYNUS ▶ *Conception de systèmes maraîchers favorisant la régulation naturelle des organismes nuisibles.*

Suite à la première année d'essai, une visite de l'exploitation-test à Châteaurenard avait lieu le 30 janvier 2020. La visite était animée par le GRAB qui porte le programme, accompagné des Réseaux Dephy Ferme maraîchage des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. De nombreux producteurs étaient présents pour discuter des aménagements possibles de leurs parcelles afin de favoriser la biodiversité fonctionnelle. **Objectif :** protéger plus efficacement et durablement les cultures maraîchères. Sur l'exploitation, plusieurs

plantes ont pu être observées entre les tunnels et à l'intérieur aussi: achillée millefeuille, calendula, luzerne, alysse-maritime, vesce, lotier corniculé, graminées, etc. Et, nous avons pu constater notamment la présence de l'auxiliaire Macrolophus sur les Calendula. L'observation du producteur et son témoignage de la saison passée sont plutôt encourageants. Pour enherber vos entre-serres et abords avec des espèces fleuries, il existe un mélange prêt à l'emploi appelé 'Muscaris', que nous recommandons, disponible notamment auprès de la société Phytosem : <http://phytosem.com/vente-pelouses-fleuries.html>

Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil en maraîchage, l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

AGENDA

- **MERCREDI 18 MARS**
CTIFL, Centre opérationnel de Balandran : Visite d'essais Fraise et Tomate hors-sol. Cette visite d'essais s'adresse aux techniciens, producteurs, équipementiers et étudiants.
Contact : virginie.robla@ctifl.fr
- **MARDI 31 MARS À 16H**
Saint Rémy de Provence : atelier d'échanges sur les produits de biocontrôle.
Contact : Anthony Ginez, ginez@aprel.fr
- **JÉUDI 16 AVRIL À 16H**
Vaucluse : visite des essais variétaux fraise
Contact : Elodie Derivry, derivry@aprel.fr

INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'APrel. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.

ANNONCES

- La société Allen Cooper cherche une site de production pour implanter à prix coutant une production de salade hors-sol en gouttières hydroponiques, sous abris et en plein champ.
info@allencooper.tech - 06 32 61 14 82
- Cherche 6 000 m² de tunnels en 7m -
Tél. 06 13 10 01 35
- Vend arceaux pour melon chenille 1,80 - 2 m à boucles pour 2 ha et tige simple pour 2 ha
Tél. 06 70 73 34 70
- Cherche 3 000 m² de tunnels 7m, à défaut 8m
Tél. 06 82 95 87 64
- Cherche 2 tunnels Richel de 100m de long chacun de 7.5m ou 8 m de largeur
Tél. 06 86 15 45 24
- Vends poêles air pulsé Giordano 80000 Kcal équipés de brûleurs gaz Johanès - 300€ pièce
Tél. 06 62 58 13 67

Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
 22, Av. Henri Pontier
 13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23
 04 42 23 81 06

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
 www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
 13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
 13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 86 57

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr